

Société Petro-Canada—Loi

Les hommes politiques de tous les pays démocratiques doivent décider, je suppose, quels secteurs économiques vont être régis par l'État et quels autres par les forces du marché. Il me semble que le développement d'un produit aussi stratégique que le pétrole est l'un des domaines où le contrôle public doit au moins prédominer. Cela ne veut pas dire le contrôle absolu de tout le secteur, ce n'est pas ce que nous préconisons, mais un contrôle prédominant de l'État.

Le ministre se vante ou se félicite parfois d'être logique mais l'argument qu'il fait valoir en faveur de la participation de 25 p. 100 de l'État, de son rôle à la direction, ce qui le met dans la place, cet argument automatiquement plaide en faveur d'un contrôle prédominant de l'État. On prétend que ce serait réglementer une industrie qui l'est déjà à l'excès. Ce n'est pas vrai. L'industrie pétrolière des ressources peut se soustraire à tous les règlements. Voyez l'histoire de l'Office national de l'énergie, et comment on l'a manipulé dans le cas des exportations, particulièrement du pétrole.

Le moyen d'y arriver, logiquement, je le dis au ministre, c'est d'avoir un contrôle public prédominant. C'est logique. Le public le souhaite. Mais on ne devrait pas lancer à la tête du public toutes ces histoires incompréhensibles de TPC et de PESP et toutes ces subventions en vertu desquelles des millions de dollars sont accordés à une industrie comme celle-là. Elle ne devrait pas obtenir ces subventions de cette manière.

Je termine, monsieur l'Orateur, en posant de nouveau la question: la sécurité énergétique pour qui? La réponse que donnent les libéraux en proposant ce groupe de bills porte à croire que c'est pour les sociétés pétrolières. Les fonds publics courent tous les risques. Et qu'en retireront les contribuables et les consommateurs? Ils continueront de se faire plumer. Pas étonnant que les Canadiens deviennent de plus en plus cyniques à l'égard de la politique énergétique du gouvernement libéral actuel. Elle ne correspond certes pas à ce qu'on nous avait promis.

Des voix: Bravo!

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): J'aimerais faire quelques remarques, monsieur l'Orateur, au sujet de ce premier bill sur énergie présenté à la Chambre. Je tiens à dire pour commencer que Petro-Canada joue un rôle très essentiel dans le programme énergétique global du gouvernement fédéral. Elle jouera un rôle important pour transférer des gouvernements provinciaux au gouvernement fédéral la réglementation et le contrôle de l'industrie pétrolière. Je vais aborder un certain nombre de points sur ce sujet général.

Le ministre a prononcé suffisamment de discours et publié suffisamment de documents pour nous faire connaître les trois objectifs du Programme énergétique national. Je voudrais parler de six objectifs qui donnent une meilleure idée de ce Programme énergétique national très compliqué que très peu de personnes comprennent. J'espérais que ce programme serait mis en œuvre sur une période un peu plus longue que la période prévue, ce qui aurait permis d'atténuer certaines incertitudes et difficultés qu'il nous faudra surmonter.

● (1820)

Voici, d'après moi, quels sont les objectifs du Programme énergétique national dans lequel la société Petro-Canada joue un rôle capital. Le premier objectif, c'est la canadienisation de ce secteur, et ce, de deux façons: dans le secteur public et dans

le secteur privé. Ce projet de loi comporte des politiques ingénieuses qui permettront d'atteindre ce but.

La deuxième caractéristique du Programme énergétique national, qui est aussi plus importante, c'est la surveillance et la réglementation de la plupart des aspects de ce secteur littéralement. Ce qui est encore plus important, c'est le transfert des pouvoirs des gouvernements provinciaux au gouvernement fédéral dans ce secteur, ce qui me préoccupe. Les problèmes s'amplifieront avec le temps.

La troisième politique du Programme énergétique national, c'est la nationalisation. Le programme qu'incarne le bill C-48, la loi sur le pétrole et le gaz, a deux volets. Le premier, ce sont les terres du Canada. Le deuxième c'est la sécurité énergétique; nous en parlerons durant les prochaines semaines. Par le biais du bill C-48, le gouvernement met sur pied un système global de nationalisation d'au moins 25 p. 100 du secteur sur les terres du Canada. Dorénavant, Petro-Canada ou une nouvelle société nationalisera 25 p. 100 des concessions pétrolières et gisements pétroliers et gaziers situés sur les terres du Canada. Je ne porte pas de jugement de valeur. Le bill C-48 a été adopté et c'est un fait accompli. Voilà les pouvoirs qu'il confèrera au gouvernement.

La question est de savoir quelle proportion du secteur provincial sera nationalisée dans le cadre du programme fédéral. C'est là que Petro-Canada peut jouer et jouera un rôle important. Comme le ministre l'a déclaré à plusieurs reprises, il est à espérer que Petro-Canada jouera un rôle important dans les sables bitumineux par le rachat d'autres sociétés. D'après certaines rumeurs, Petro-Canada compte racheter British Petroleum après avoir racheté plusieurs autres sociétés. Je vais en parler.

La quatrième aspect important de cette politique est l'accumulation des recettes en provenance de l'industrie par le gouvernement fédéral ou central, si vous préférez, et la redistribution subséquente de ces recettes ou de cette richesse dans tout le pays. Les impôts prélevés sur le pétrole et le gaz seront maintenant affectés aux programmes sociaux et à de nombreux autres programmes exigeant la répartition de la richesse au lieu de servir intégralement à assurer notre autarcie énergétique.

On peut se demander si un produit comme l'énergie qui est indispensable au bien-être de toute la société devrait être utilisé pour redistribuer la richesse. On redistribuera ingénieusement une certaine proportion de cette richesse en nationalisant l'industrie. On perçoit l'impôt sur les revenus pétroliers pour ensuite distribuer des subventions en vertu du programme d'encouragement pétrolier pour favoriser la nationalisation. Une certaine proportion de ces recettes servira à la nationalisation. Une autre servira à redistribuer la richesse.

La cinquième politique générale est l'assistance internationale versée grâce aux impôts prélevés sur l'énergie par l'intermédiaire de Petro-Canada International. La sixième est le programme de substitution énergétique relevant de Canertech qui sera englobé dans cette mesure législative.

Quant aux effets du Programme énergétique national sur l'industrie assujettie à la compétence provinciale, en particulier en Alberta, il y en a eu quelques-uns dans les derniers mois, en fait au cours des deux dernières années. Le premier de ces effets a été le chaos. Le programme a amené l'incertitude